

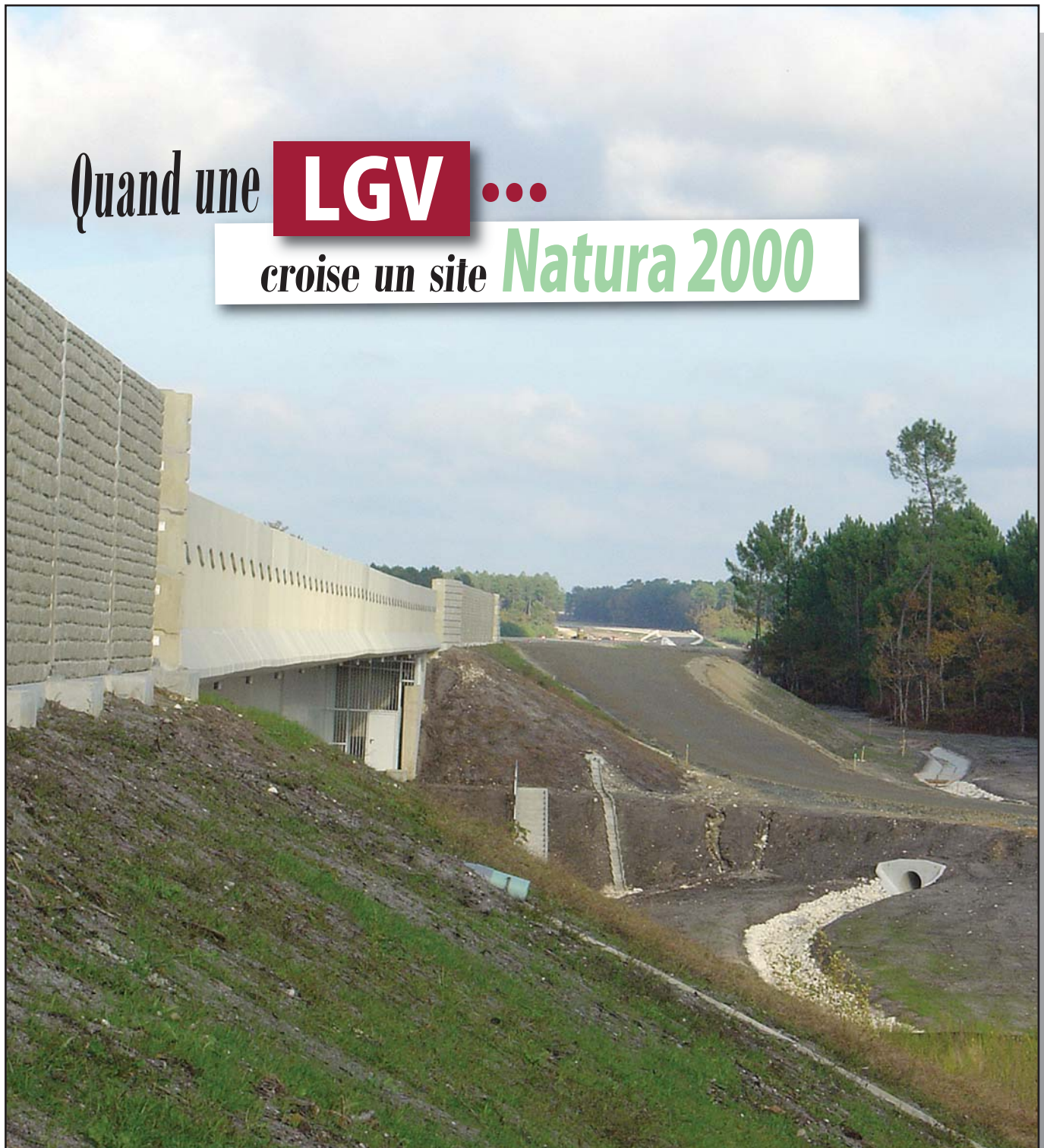
SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 165

Quand une **LGV** ...

croise un site **Natura 2000**



N° 165 - Hiver 2014-2015 - 5 €

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des **S**ociétés pour l'**E**tude, la **P**rotection
et l'**A**ménagement de la **N**ature dans le **Sud-O**uest

*Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique*



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	Toujours plus	1
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons	2
LA COLONNE DES INTERNAUTES	L'ONEMA et Méli Mélo	3
ACTUALITÉ	LGV : la Cour des Comptes tire le signal d'alarme	4
VIE ASSOCIATIVE	Journées du Réseau Forêt de FNE en Aquitaine	6
EAU	La politique de l'eau en France	8
ZOOM SUR...	Arguin : oiseaux et fréquentation humaine	9
JURIDIQUE	Loi sur la transition énergétique	13
DÉCOUVERTE	Les prés salés de Gujan-Mestras	14
AGRICULTURE	Une nouvelle ferme bio en Dordogne	16
TRIBUNE LIBRE	Un ciel sali par le trafic aérien	18
RÉSERVES NATURELLES	Cousseau : une année riche et dynamique en animations	19
	Bruges : une nouvelle espèce... non désirée	20

Prix du numéro : 5 €

Hiver 2014-2015



En couverture (photo Daniel DELESTRE) :

Chantier LGV Tours-Bordeaux en Gironde

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Toujours plus

La mort de Rémi Fraisse, jeune militant de FNE Midi-Pyrénées, sur le site du barrage de Sivens, causée par une violence inexcusable, est symptomatique du fossé d'incompréhension qui se creuse chaque jour un peu plus entre les gouvernants de ce pays et les populations locales. Sous la pression des lobbies agricoles et industriels, les élus, nos élus, locaux et nationaux, et souvent les deux à la fois, conduisent ce que l'on pourrait appeler une politique du "TOUJOURS PLUS".

Pourquoi un barrage à Sivens ? Parce qu'une poignée d'agriculteurs, déjà largement subventionnés par la Politique Agricole Commune européenne, réclament **toujours plus** d'eau d'irrigation pour augmenter les rendements. Qu'importent la destruction des forêts et zones humides et de la biodiversité associée et l'appauvrissement des sols sous l'effet des phytosanitaires, l'important n'est pas d'assurer la nourriture de la population française, mais de produire un maximum pour exporter vers des pays moins favorisés. On ajoute ainsi toutes les pollutions liées au transport de marchandises et, en cas de fermeture des frontières, les pertes de revenus comme le montre l'exemple récent des exportations de pommes vers la Russie.

Pourquoi un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes ? Parce que les constructeurs d'avions et les compagnies aériennes veulent proposer **toujours plus** de voyages au long cours et ont convaincu le Maire de Nantes que les aéroports français actuels avaient une capacité insuffisante. Naturellement les entreprises du BTP ont sauté sur l'occasion. Qu'importent là encore la destruction de milliers d'hectares de nature, la consommation effrénée du pétrole, l'émission considérable de gaz à effet de serre. Il faut offrir à la population, du moins celle qui en a les moyens, ce dépaysement dont elle a tant besoin, quitte à détériorer gravement l'environnement des lieux touristiques visités.

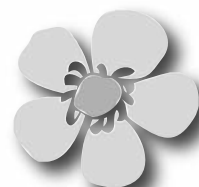
Pourquoi de nouvelles Lignes à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse et Bordeaux et l'Espagne ? Parce que, sous la pression de la SNCF, qui a tout misé sur la grande vitesse, et du constructeur des TGV, des présidents de Régions ont décidé qu'il fallait aller **toujours plus** vite entre les grandes métropoles. Quand on regarde une carte de France, on constate pourtant que la ligne droite entre Paris et Toulouse est très loin de passer par Bordeaux ! Qu'importent que la forêt des Landes soit coupée en deux, que la consommation d'énergie soit multipliée par deux ou trois selon la vitesse, que les riverains soient expropriés ou soumis aux nuisances, il faut aller plus vite pour répondre aux exigences de la mondialisation.

Ces trois exemples du Sud-Ouest, il y en a d'autres en France, montrent que les grands projets inutiles sont essentiellement destinés aux populations aisées des grandes métropoles bénéficiant de la mondialisation de l'économie. Par contre, ils contribuent fortement à la dégradation économique, sociale et environnementale de ce que le géographe Christophe Guilluy (*) appelle dans un récent ouvrage "la France périphérique", constituée par les villes petites et moyennes et les zones rurales qui abritent 60 % de la population. C'est en effet dans ces zones que sont construites ces grandes infrastructures, mais sans qu'elles profitent aux habitants tout en détruisant leur environnement.

Ce qui est cependant réconfortant c'est que ces populations commencent à réagir et peuvent constituer un appui non négligeable pour les associations de protection de la nature et de l'environnement. Il convient donc de renforcer autant que faire se peut notre présence et notre action dans ces sites sensibles et c'est probablement ainsi que nous pourrions rendre le meilleur hommage à la mémoire de Rémi Fraisse.

(*) La France périphérique. Christophe Guilluy - Editions Flammarion

A la mémoire du botaniste Rémi Fraisse, bénévole
du mouvement FNE décédé le 25 octobre 2014
sur le site du projet de barrage de Sivens



Claude BONNET,
Vice-Président de la
SEPANSO Gironde

NETTOYAGE DES PLAGES

Small is not beautiful !

Le nettoyage des plages landaises est réalisé par une entreprise qui utilise une cribleuse. Il a pour objectif d'accueillir les visiteurs sur des plages propres, d'éviter les envols vers la dune ou la reprise des déchets par l'océan... La SEPANSO ayant dénoncé la dégradation du pied de dune, ce nettoyage est désormais proscrit sur une bande de 5 mètres en pied de dune. Un nettoyage manuel complète le travail mécanique. Les déchets collectés sont triés, éventuellement valorisés, et éliminés en fonction de la réglementation.

Mais il semble que les centres de tri qui disposent de sable imaginent de rapatrier le sable sur le littoral (probablement pour compenser l'érosion). Le problème, c'est que ce sable est tamisé à 8 mm. Ainsi nous risquons de retrouver de menus déchets sur notre littoral.

La SEPANSO est inquiète.

GC

SOLAIRE
PHOTOVOLTAÏQUE

Depuis le premier projet (centrale du Gabardan à Losse en 2008) qui a vu la destruction de belles zones humides, la SEPANSO, qui soutient le développement des énergies renouvelables, a défini une note de positionnement accessible sur nos différents sites Internet. Pierre Delacroix avait titré son article "Solaire photovoltaïque : le développement de cette énergie renouvelable ne doit pas se faire dans n'importe quelles conditions" (Sud-Ouest Nature n° 144 - mai 2009).

Forte des premiers retours d'expérience, la SEPANSO Landes est intervenue dans presque toutes les enquêtes publiques pour souligner les problèmes que soulevaient tel ou tel projet. Nous avons vainement demandé une étude d'impact sur l'ensemble des défrichements.

Nous avons alors contesté un projet en zone forestière, à Soustons, qui prévoyait la création d'un secteur IIINCpv à l'intérieur d'une zone

Nous avons ensuite contesté d'autres projets à Ygos St-Saturnin mais, la société Solarezo étant en liquidation judiciaire, nous ne savons quelle sera l'issue de ces procédures. En outre, il est difficile de suivre tous les dossiers dans la mesure où certains porteurs de projets ne rendent pas publiques les difficultés qu'ils rencontrent.

En réfléchissant, nous avons observé qu'il pouvait y avoir une contradiction flagrante au niveau de l'urbanisme. Pour en avoir le cœur net, la SEPANSO a adressé un courrier au Préfet des Landes le 24 août 2014 : "Notre attention a été attirée sur le fait qu'il semble qu'il soit possible de délivrer un permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol dans une commune sans avoir à modifier le Plan Local d'Urbanisme de celle-ci ; ceci semble possible du fait que le règlement de la zone pourrait autoriser des constructions d'intérêt collectif en zone N ; dans ce cas le porteur du projet et ses supporters pourront faire valoir qu'une centrale photovoltaïque est une construction d'intérêt collectif, par exemple lorsque celle-ci permet de remplir une partie des objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes. Cette situation apparaît ainsi avec la rédaction de l'article N2 du

Nous retiendrons...

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois.

IIINC : le Tribunal administratif a fait droit à notre recours contre la commune (jugement 1000710 du 29 décembre 2011).

projet de PLU d'une commune... Nous avons donc l'honneur de vous prier de bien vouloir répondre clairement à la Fédération SEPANSO Landes qui souhaite savoir si son analyse est correcte...

Le Préfet a répondu le 28 octobre 2014 : "Vous m'avez interrogé sur la qualification d'une centrale photovoltaïque dans les documents d'urbanisme. A ce jour, ces installations sont considérées non compatibles avec la vocation des zones N des PLU. Certaines centrales ont toutefois pu être autorisées légalement antérieurement à l'affirmation de cette doctrine. Les dispositions dorénavant appliquées résultent essentiellement de deux principes. Le premier est celui lié à la qualification "d'urbanisation" d'un espace recevant des fermes photovoltaïques, et ce indépendamment du caractère de construction d'intérêt public pouvant par ailleurs être mis en avant. Cette qualification rend donc incompatibles les centrales au sol avec une zone N du PLU. Le second provient de la prise en compte des conséquences importantes de ces installations sur l'environnement et plus généralement sur la gestion de l'espace, conduisant à préconiser leur éviction des zones naturelles... En espérant avoir pu vous apporter les éclairages souhaités..."

Effectivement, maintenant la situation est claire dans les Landes ! GC ■

EN BREF

Braconnage du bruant ortolan dans les Landes en 2014

Comme chaque année, les braconniers sévissaient dans les Landes, capturant et tuant des milliers d'ortolans, lorsque A. Bougrain-Dubourg, à la tête d'une délégation de la LPO, accompagnés de bénévoles européens du Committee Against Bird Slaughter (CABS) et du président de l'Association de Protection des Animaux Sauvages (ASPAS), sont venus les déloger sous la protection des gendarmes. Les présidents de la LPO et de l'ASPAS sont allés ensuite porter plainte à la gendarmerie de Mont-de-Marsan en remettant symboliquement cinq ortolans mutilés au Préfet des Landes.

La LPO se dit scandalisée par ce braconnage qui perturbe le travail des scientifiques et par les propos tenus par A. Dutournier, chef étoilé qui prétend que l'espèce n'est pas en déclin alors qu'avec une baisse de 42 % des effectifs au cours des onze dernières années en France, on risque la disparition totale en région atlantique.

A l'échelle européenne, l'état de conservation de l'espèce est catastrophique, au bord de l'extinction, et tous les efforts de protection des pays du Nord sont anéantis dans le Sud-Ouest de la France avec la complicité de l'Etat, bien que la chasse de l'ortolan soit interdite depuis 1999. Cela pour le bénéfice de quelques braconniers qui revendent clandestinement les passereaux à prix d'or après engraissement.

Les procédures engagées n'aboutissent que rarement et les amendes sont dérisoires. Après avoir été mise en demeure par la Commission européenne de respecter ses obligations, la France s'est engagée à respecter la directive européenne sur la conservation des oiseaux mais rien ne change et l'on est passé tout près d'un accident grave avec l'agression de bénévoles européens venus constater les infractions.

La LPO et le CABS s'engagent à signaler à la Commission européenne toutes les installations illégales afin que les sanctions financières prévues soient appliquées.

CG

L'ONEMA et Méli Mélo

démêlent les fils de l'eau

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), surnommé la "police de l'eau", est l'organisme technique français de "référence" sur la **connaissance de l'état des eaux** et sur le **fonctionnement écologique des milieux aquatiques**. Il a été créé en vertu de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

www.onema.fr

L'onglet Missions nous apprend que l'objectif principal est la "reconquête" de la qualité des eaux, cette "qualité" a depuis longtemps quitté nos ruisseaux et rivières : trop de nitrates, de pesticides, de contaminants divers et variés...

Cette reconquête est précisée par le Contrat d'objectifs 2013-2018 signé en juillet 2013 : ce contrat fixe le cap de l'ONEMA pour les six prochaines années : il va devoir affirmer haut et fort son activité de police (parfois contestée) quant au contrôle des usages de l'eau : pollutions chroniques ou accidentelles, obstacles à la continuité des cours d'eau, travaux susceptibles de détruire les frayères

ou d'altérer les caractéristiques physiques des cours d'eau : la survie de l'anguille, le retour des poissons migrateurs en dépendent. L'ONEMA participe au financement du plan "Ecophyto 2018" afin de réduire *si possible* de moitié les usages des pesticides, biocides.

L'ONEMA propose des aides techniques, des formations, des Publications tenant compte par exemple du changement climatique : "Les poissons d'eau douce à l'heure du changement climatique"...

L'information est tellement dense qu'on peut se sentir perdu : il est alors possible d'utiliser l'onglet Recherche tout en bas de la page d'accueil !

L'ONEMA offre un nouvel outil : cartes, graphiques et tableaux de données sur l'eau et les milieux aquatiques sur **Bienvenue sur Cartograph'** :

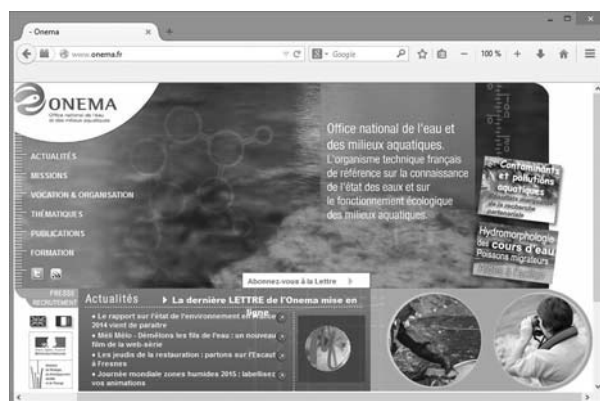
www.cartograph.eaufrance.fr

Les abonnés à la Lettre de l'été 2014 découvraient la parution d'une série web humoristique sur l'eau ! Des scientifiques, des comédiens, des professionnels de l'eau ont collaboré à l'élaboration de cette "série", **Méli Mélo, Démêlons les fils de l'eau**, et réussi à traiter avec humour et sérieux, sous forme de petites vidéos de quelques minutes, des grandes questions sur l'eau : "L'eau est-elle trop chère ?" ; "Les médicaments dans l'eau sont-ils dangereux ?"...

www.graie.org/eaumelimelo

Les vidéos sont complétées de documents de synthèse très complets qu'il est possible de télécharger. Méli Mélo vous fait réfléchir en vous amusant : la situation est grave mais pas désespérée... Méli Mélo n'a strictement rien à vendre mais tout à partager ! A consommer sans modération !

Françoise Couloudou



RECOURS DE LA SEPANSO DORDOGNE

Invalidation d'un projet de Super U

La municipalité du Buisson de Cadouin, en Dordogne, avait intégré dans son Plan local d'urbanisme (PLU) une zone commerciale sur les rives de la rivière Dordogne, alors que cette zone était concernée par un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). En 2012, la SARL Probuïs (enseigne Super U) avait demandé la création sur cette zone d'un ensemble commercial d'une superficie de 2.541 m² et d'une boutique de 50 m². Le 10 janvier 2012, la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) avait donné, en première instance, son accord à ce projet.

Forte de l'accord obtenu de la CDAC et du soutien inconditionnel de la municipalité du Buisson de Cadouin, la SARL Probuïs demandait à la CDAC d'accepter une modification du projet initial en y incluant une station de pompage et de lavage et un agrandissement du parking. Comme pour le projet initial, la CDAC avait donné son accord.

Dans le cadre de l'objet de ses statuts et de son intérêt à agir, la SEPANSO Dordogne, ainsi que 17 commerçants, décidaient d'attaquer la décision de la CDAC considérant que le projet :

- se situe dans une zone concernée par un PPRI (zone inondable) ayant déjà fait l'objet de six arrêtés de catastrophe naturelle,
- ne comporte pas de mesures suffisantes pour compenser l'impact négatif qu'il aura sur les écosystèmes du site d'implantation,
- engendre un risque du point de vue de la qualité de l'eau et plus particulièrement pour les plages de baignade qui sont à proximité,
- se situe dans une zone humide Natura 2000, donc riche en biodiversité,
- est en "zone protégée" puisque les rives de la Dordogne sont reconnues comme telle par l'UNESCO.

Pour l'ensemble de ces motifs environnementaux et de ceux concernant l'accès et la sécurité, la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) considère que les recours sont admis et que le projet de la SARL Probuïs est rejeté.

Cette société a décidé de faire appel de cette décision et, bien entendu, la SEPANSO Dordogne, par son avocat Maître Ruffié, y répondra.

PS : Dans un rayon d'une dizaine de kilomètres, sont également implantés trois discounts et deux supermarchés (Intermarché et Carrefour).

Un point à noter, et non des moins moindres : le terrain classé en PPRI aurait été vendu à la SARL Probuïs par un conseiller municipal.

Michel ANDRE,
Président de la
SEPANSO Dordogne

Daniel DELESTRE,
Vice-président de la
Fédération SEPANSO

LGV : La Cour de

Taquant sèchement la grande vitesse ferroviaire et ses Grands Projets Inutiles Imposés (GPII). Apportant u par RFF, son rapport du 23 octobre 2014 ⁽¹⁾ a fait u les projets de LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux

Son analyse conforte nombre d'arguments avancés par les opposants aux projets, dont la SEPANSO ou le CADE ⁽²⁾, et pourrait dégriser quelque peu les partisans acharnés des projets, persuadés que les enquêtes publiques ne sont qu'une simple formalité administrative. On trouvera ci-après quelques observations marquantes de la Cour, particulièrement applicables aux projets de LGV dans le Sud-Ouest.

L'imposture écologique

La Cour relève que *"l'impact de la construction des LGV sur les milieux naturels (consommation d'espace, artificialisation des sols, bruit...) ne diffère pas fondamentalement de celui des autoroutes"* ⁽³⁾ et que *"sur la base du coût public de la tonne de CO₂ évitée, les LGV sont des projets peu efficaces pour l'environnement"*. C'est exactement ce que martelait en des termes plus directs notre Directeur, Philippe Barbedienne, en 2013 : *"La SEPANSO dénonce depuis des années l'imposture écologique qui a consisté à vouloir travestir les chantiers de LGV, que chacun sait grands destructeurs de milieux naturels, terres agricoles et forêts, en véritables bienfaits pour l'environnement."* ⁽⁴⁾

Une concertation biaisée

La Cour déplore que le processus de concertation et de décision soit tendu dès l'origine vers la réalisation systématique des nouvelles lignes, occultant toute possibilité de débat sérieux sur les alternatives. Nombre d'adhérents de la SEPANSO, acteurs des débats publics de 2005 et 2006 sur les projets de LGV au sud de Bordeaux, ne peuvent que confirmer ce constat d'une concertation biaisée ⁽⁵⁾, se concluant par des comptes-rendus non représentatifs de l'expression citoyenne.

Une valorisation excessive du gain de temps

"L'analyse des évaluations socio-économiques des LGV montre que la traduction monétaire du temps gagné par les voyageurs écrase tous les autres facteurs." A souligner que le bilan socio-économique ignore, non seulement le temps perdu en correspondance ou pour rejoindre

Les Comptes tire le signal d'alarme

Les lobbies, la Cour des Comptes a jeté un pavé dans la mare des éclairages décisifs sur nombre d'enjeux soigneusement masqués. Une irruption tonitruante dans les enquêtes d'utilité publique sur l'axe TGV-Dax (programme GPSO) qui ont commencé le 14 octobre 2014.

les nouvelles gares, mais aussi certains aspects négatifs des LGV, comme la dévalorisation des biens immobiliers et fonciers (notamment la forêt) des riverains plus ou moins impactés par les projets.

Un coût non soutenable

La Cour souligne : *“Dans un contexte marqué par des coûts de construction en augmentation constante et des prévisions de trafic optimistes, non seulement les LGV apparaissent de moins en moins rentables mais la capacité de financer des lignes nouvelles est aujourd'hui menacée par la situation financière des différents contributeurs potentiels.”* La SEPANSO, farouche partisane du rail, n'a cessé de critiquer les coûts démesurés des projets de LGV GPSO (9,5 milliards d'euros, valeur 2013) et de militer en faveur de l'entretien et de la modernisation du réseau ferroviaire existant.

LGV : un modèle économique en crise

La Cour conclut : *“Le modèle français de grande vitesse ferroviaire*

est aujourd'hui en difficulté. Il n'est aujourd'hui plus possible de poursuivre une politique du “tout TGV” et “recommande de concentrer en priorité les moyens financiers sur l'entretien du réseau existant.”

Conclusion

Alors que les services de l'Etat en région consacrent actuellement une (trop) grande partie de leurs (faibles) ressources à accompagner les projets de LGV en Aquitaine, la démarche critique de la Cour des Comptes envers la grande vitesse ferroviaire apparaît salutaire.

Elle révèle néanmoins les contradictions au sein de la haute administration vis-à-vis de ces grands projets inutiles, si ardemment désirés par les barons locaux mais le plus souvent incompris, voire rejetés, par les populations.

Puisse cette analyse pertinente de la Cour des Comptes contribuer à faire émerger le bon sens et l'intérêt général, face à ces projets ruineux pour les finances publiques comme pour l'environnement. ■

- (1) *La grande vitesse ferroviaire : un modèle porté au-delà de sa pertinence. Cour des Comptes. Rapport du 23 octobre 2014. www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/La-grande-vitesse-ferroviaire-un-modele-porte-au-dela-de-sa-pertinence*
- (2) *LGV, la Cour des Comptes monte en première ligne. Pierre Recarte, Vice-président du CADE. Aqui. 16 novembre 2014. www.aqui.fr/societes/tribune-libre-pierre-recarte-lgv-la-cour-des-comptes-monte-en-premiere-ligne,11106.html*
- (3) *Pour le chantier en cours de la LGV Tours-Bordeaux, l'emprise moyenne constatée est de 15,6 ha par km de ligne nouvelle et, pour le projet de LGV GPSO, RFF estime aujourd'hui son emprise moyenne à 14,6 ha/km, sensiblement supérieure à l'emprise de l'autoroute A65 (environ 10 ha/km).*
- (4) *LGV, une imposture environnementale. P. Barbedienne. Sud-Ouest du 25 juillet 2013. www.sudouest.fr/2013/07/25/lgv-une-imposture-environnementale-1123729-2780.php*
- (5) *Témoignage de Pantxo Desbordes, habitant de Lucbardez. 7 janvier 2010. www.sepanso.org/dossiers/gpso/lucbardez.php*



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale + abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobern.org
- SEPANSO DORDOGNE
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- SEPANSO GIRONDE
1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- SEPANSO LANDES
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- SEPANSO LOT-ET-GARONNE
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- AQUITAINE ALTERNATIVES
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- CREAQ
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
5 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- LPO AQUITAINE
Ligue pour la Protection des Oiseaux
433 ch. de Leysotte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr
- CISTUDE NATURE
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org

VIE ASSOCIATIVE

Colette GOUANELLE,
Vice-Présidente de la
Fédération SEPANSO

Journées du Rés

Grâce à la proposition du réseau Forêt de notre fédération nationale en Gironde (6 et 7 novembre), nous avons pu échanger sur d'importan

Ces journées se sont déroulées en présence des membres du Réseau forêt : Hervé le Boulter (responsable du Directoire Forêt à FNE), Alexis Ducouso (ingénieur de recherche à l'INRA et membre de la Commission des Ressources Génétiques Forestières, membre de la SEPANSO Gironde, membre du directoire forêt de FNE et président du groupe forêt de l'UICN (*)), Juliette Fatus et Julie Marsault (chargées de mission Réseau Forêt FNE) ainsi que d'autres membres de Poitou-Charentes Nature et de la SEPANSO dont Daniel Delestre (Président de la SEPANSO Gironde), Pierre Davant (Président de la Fédération SEPANSO), Philippe Barbedienne (Directeur de la SEPANSO), Michel Arbez (ancien Directeur de Recherche forestière à l'INRA)...

Première journée à Bordeaux

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : nous avons pris connaissance du projet de loi (adopté le 11 septembre dernier par le Parlement), de ses avancées par rapport à la précédente loi de 2001 (conservation des ressources génétiques et biodiversité forestières, indication des qualificatifs "durable et multifonctionnel", précision des sanctions relatives à la commercialisation du bois dans l'Union Européenne et possibilités pour les associations de protection de la nature et de l'environnement de se constituer

partie civile...) mais aussi de ses re-culs (gestion durable moins bien définie qu'auparavant, lacunes quant à l'intégration d'objectifs environnementaux et sociaux dans les documents de gestion...).

Ceci ne permet pas d'être très optimiste quant à l'avenir de la forêt française avec les menaces de défrichement auxquelles elle est confrontée et les conflits d'usage entre agriculteurs et sylviculteurs.

Faut-il en arriver à évaluer les modalités de rémunération des fonctions environnementales et sociales (certaines très subjectives) de la forêt, ce qui irait dans le sens d'une marchandisation de la biodiversité ? La question est de plus en plus prégnante dans la société et la logique financière actuelle.

Les Programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB), théoriquement adaptés à chaque région, ne font pas l'objet de bilans réguliers. L'orientation régionale de gestion de la faune sauvage et de la chasse doit être compatible avec le PRFB, de même que les stratégies locales de développement forestier. Les autres documents régionaux doivent seulement en tenir compte.

Le Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), censé améliorer la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, fonctionne avec des fonds européens (FEDER) dorénavant gérés par les Régions. Les défrichements de plus en plus nom-

(*) UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Le nouveau Forêt de FNE en Aquitaine

France Nature Environnement (FNE) d'organiser deux journées nationales sur des sujets nationaux, mais aussi sur les problématiques propres à l'Aquitaine.

breux posent problème, parfois notamment avec le pastoralisme en montagne. De plus, le demandeur de défrichage peut s'acquitter de son obligation de compensation en versant une indemnité correspondante au fonds stratégique de la forêt et du bois.

A savoir que, prochainement, la Commission départementale de conservation des espaces agricoles (CDCEA) sera aussi consultée au sujet de la consommation des espaces naturels et forestiers et devient donc Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

D'autre part, la consultation publique sur la certification FSC amène à se poser la question de savoir si l'on continue à cautionner ces organismes de certification PEFC ou FSC, tant la certification semble décredibilisée du fait des pressions commerciales.

Parmi les sujets propres à l'Aquitaine (proposés par A. Ducouso), on peut citer le défrichage lié à des changements d'affectation des sols (artificialisations diverses, bois énergie...) et le problème du bois-énergie.

Problème du bois-énergie : le plan national prévoit 23 % d'énergies renouvelables dont la moitié à partir de la biomasse, c'est-à-dire tirée de la forêt pour 95 %. Le volume de bois consommé pour le chauffage est actuellement mal connu. Les plans régionaux de développement bois-énergie dépassent leur capacité de renouvellement, ce qui se fera aux dépens du bois d'œuvre et de la restauration des sols (les souches étant prélevées également), engendrant une baisse de rendement forestier progres-

sive. De plus, cela va obliger certaines régions à importer d'autres régions avec le corollaire de l'augmentation des transports routiers. Le changement climatique risque également d'avoir pour conséquence une baisse de production de bois (périodes de sécheresse...).

La forêt landaise est particulièrement menacée : fragmentée par les grandes infrastructures de transport et la consommation d'espace pour l'habitat, notamment entre Bordeaux et Arcachon. Notre revue Sud-Ouest Nature publie régulièrement des articles sur ces sujets.

Autres menaces sur la forêt : les espèces invasives (Robinier, Erable negundo...) qui envahissent même les ripisylves et les pathogènes (nématode du Pin...) d'autant plus dangereux lorsqu'on pratique une monoculture.

Deuxième journée en vallée du Ciron et Sauternais

Cette journée particulièrement riche a permis aux participants de s'imprégner des interactions entre boisements ou forêts et agriculture d'exception.

Forêt de hêtre de la vallée du Ciron : cette forêt, bien connue de nos adhérents, a particulièrement intéressé tous les participants qui ne l'avaient encore jamais visitée et qui ont pu apprécier les explications d'Alexis Ducouso au sujet de sa datation au carbone 14, de ses particularités écologiques et génétiques (voir SON n° 148 et 154).

La visite chez un éleveur de chèvres (ferme de la Môle à Noaillan avec



Gilbert Boucher, producteur bio de fromage) a permis de découvrir des milieux très différents (dont zone humide et boisée) sur une faible superficie et d'apprécier l'influence du boisement sur le sol et le micro-climat.

La visite du domaine viticole de château Guiraud (Grand Cru) en agriculture biologique avec Xavier Planty montre bien les interactions entre la vigne et la forêt qui l'entoure et la protège ainsi que le rôle important des haies qui entourent les parcelles et de l'enherbement des rangs de vignes qui permettent d'éviter les traitements chimiques.

Continuité écologique du Ciron : la visite du moulin du Pont à Barsac et d'un autre site en aval permet de voir l'intérêt de l'ouverture des vannes de décharges pour permettre l'évacuation des sédiments et la restauration de l'écoulement de l'eau, au profit des poissons migrateurs et autres (voir SON n° 164). Cette expérience, tentée par le Syndicat de Rivière du Ciron en collaboration avec la Fédération de pêche de Gironde, est exemplaire. Nous avons pu également, grâce à A. Ducouso, appréhender les interactions avec la ripisylve. ■

Elisabeth ARNAULD,
Fédération SEPANSO
Membre du Comité
de Bassin Adour-Garonne

La politique de l'eau en France

Quel SDAGE pour respecter la DCE et faire face au changement climatique ?

La loi sur l'eau de 1964 fête ses 50 ans. Elle fonde la politique de l'eau autour des grands bassins hydrographiques, modèle copié dans le monde entier. Cette loi a doté chacun des six grands bassins français de structures qui perdurent : une Agence de l'eau dotée du pouvoir de perception, un Comité de bassin qui définit les politiques, le Préfet coordinateur de bassin. Depuis, le contexte a évolué avec la prise de conscience environnementale, le déséquilibre croissant entre disponibilité de la ressource et besoins, l'impact des activités anthropiques, la nécessaire solidarité amont-aval... et surtout la Directive cadre sur l'eau (DCE) en 2000, transposée en loi française (LEMA) en 2006.

La DCE a pour but de reconquérir la qualité biologique, chimique et physique des eaux superficielles (rivières et lacs), souterraines, littorales. La DCE fait obligation de résultats. Un objectif précis est fixé : bon état⁽¹⁾ de toutes les masses d'eau⁽²⁾ en 2015. Au-delà, la non atteinte du bon état est dérogatoire et doit être solidement argumentée. La DCE a prévu deux autres échéances : 2021 et 2027. Dans chaque bassin, l'outil de planification, juridiquement contraignant, est le "Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux" (SDAGE) qui fixe, par cycles de six ans, les objectifs et les dispositions pour y parvenir. Il traite de la DCE mais aussi d'autres questions plus nationales (Grenelle de l'environnement...) ; il est complété d'un document opérationnel, le programme de mesures (PDM), élaboré par les DREAL. Le SDAGE actuel couvre 2010-2015. Le suivant (2016-2021) est en préparation depuis deux ans.

L'élaboration du SDAGE est très encadrée. Elle débute par l'actualisation des "questions importantes" du bassin qui constituent le socle de réflexion ; public et institutionnels ont été consultés (nov. 2011 - avr. 2012). Sans surprise, les grands enjeux restent d'actualité et prioritaires parce que non encore résolus ou ne relevant pas du seul bon vouloir des

gestionnaires de l'eau : cas des pollutions diffuses et de la bonne santé des cours d'eau. La seconde étape est l'état des lieux. L'actualisation des données est faite à l'échelle de chacune des masses d'eau, suivie d'une synthèse au niveau du bassin. Travail de titan avec 2.914 masses d'eau concernées (cours d'eau, lacs, littorales, souterraines, de transition) pour lesquelles on mesure ou évalue de nombreux paramètres, les pressions et freins qui s'exercent, le risque de ne pas atteindre le bon état. L'amélioration des réseaux de suivis, de la collecte, du traitement des données, la prise en compte, nouvelle, des pressions, donnent une vision de plus en plus réaliste de l'état et de l'évolution des milieux. Mais cet exercice prend du temps, si bien que l'état des lieux de 2013 traite de données qui, pour la plupart, datent de 2009-2010.

Dans le bassin Adour-Garonne, comme dans les autres bassins français, le bilan de l'état des eaux 2013 n'est globalement pas bon : le pourcentage de masses d'eau en bon état stagne autour de 43-44 % ; malgré une nette régression des pollutions domestiques et industrielles, il n'atteindra pas l'objectif de 59 % en 2015.

Le choix a été fait de ne pas écrire un SDAGE mais de toiletter l'actuel

pour le rendre plus opérationnel. La mission est difficile, surtout dans le contexte économique actuel doublé des perspectives de réchauffement climatique qui crispent les positions, souvent au détriment des préoccupations environnementales ! Il semble peu probable que l'objectif de 68,5 % de bon état en 2021 soit atteint, en particulier à cause des pressions pesticides et azotées estimées à 33 et 37 % pour les masses d'eau rivière et 37 % pour les masses d'eau souterraines.

Parmi les évolutions positives, on mentionnera la prise en compte du changement climatique, sujet sur lequel le bassin Adour-Garonne a pris une certaine avance en diligentant des études prospectives ! Autre point dont on peut se féliciter pour la cohérence de l'action publique : l'articulation entre Plan d'Action pour le Milieu Marin et Plan de Gestion des Risques d'Inondation au niveau des documents et de la consultation du public (même calendrier).

Ce projet de SDAGE sera soumis à la consultation du public du 19 décembre 2014 au 19 juin 2015 et des partenaires institutionnels et autres. **Contribuez, c'est important.** La SEPANSO vous proposera quelques éléments de réflexion sur son site Internet. ■

⁽¹⁾ Bon état : c'est l'objectif défini par la DCE. Le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins "bons". Le bon état d'une eau souterraine est atteint si son état quantitatif et son état chimique sont au moins "bons".

⁽²⁾ Masse d'eau : portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Réserve Naturelle du Banc d'Arguin

Principaux effets de la fréquentation humaine sur la reproduction des oiseaux

Commission
Réserves Naturelles
de la Fédération
SEPANSO

La SEPANSO ne peut rester muette après l'enquête publique destinée à valider le projet de décret pour une meilleure gestion de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin et les réserves émises par le commissaire enquêteur à l'issue de cette enquête. Ces réserves, formulées sous la pression des plaisanciers, dénaturent totalement le projet de décret et le vident de toute efficacité. La réalité des impacts de la fréquentation des nombreux touristes et plaisanciers sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin n'est pas ce qu'ils voudraient faire croire, notamment en ce qui concerne les dérangements provoqués par les différentes pratiques de plaisance et d'activités de plein air dont nous présentons ici un aperçu, malheureusement non exhaustif.

PHÉNOLOGIE (*) DE L'AVIFAUNE

La période de reproduction débute au moment où les individus matures commencent à se cantonner sur le site et, selon les espèces, à accaparer et défendre un futur territoire de nidification. La période de cantonnement varie en fonction des espèces, notamment selon qu'elles sont sédentaires ou migratrices. Puis les individus paraded, s'accouplent, pondent et incubent leurs œufs jusqu'à leur éclosion. La période de reproduction se termine au moment où les poussins peuvent voler et donc commencer à s'émanciper et quitter progressivement le territoire de nidification de leurs parents.

La période de reproduction est un moment de leur cycle biologique particulièrement sensible pour l'avifaune. Nichant au sol, leur vulnérabilité est accrue face au dérangement et à la prédation. Physiologiquement, la période de reproduction est très couteuse en énergie, d'autant plus pour les oiseaux migrateurs qui viennent de parcourir la plupart du temps un trajet de plusieurs milliers de kilomètres et qui, après s'être reproduits, devront accumuler suffisamment de réserves énergétiques pour pouvoir effectuer le chemin inverse.

LA NOTION DE DÉRANGEMENT

Généralités

Au cours des cinquante dernières années, les activités humaines se sont développées et se sont densifiées sur l'ensemble du littoral français, entraînant une diminution des espaces naturels qui, faisant l'objet de toujours plus de convoitises, connaissent une fréquentation humaine en constante augmentation. Cet essor entraîne l'intensification d'une compétition spatio-temporelle avec la faune, notamment l'avifaune, de plus en plus sujette au dérangement qui n'a cessé de croître au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles activités de plein air et de l'augmentation du temps disponible pour s'y consacrer.

Le dérangement de la faune sauvage peut être défini comme "tout événement généré par l'activité humaine qui provoque une réaction (l'effet) de défense ou de fuite d'un animal, ou qui induit, directement ou non, une augmentation des risques de mortalité (l'impact) pour les individus considérés ou, en période de reproduction, une diminution du succès reproducteur" (Triplet et Schricke, 1999).

		Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Période d'hivernage	Toutes espèces confondues												
Période de migration	Toutes espèces confondues												
Période de reproduction	Sterne caugek												
	Goéland marin												
	Goéland argenté												
	Goéland brun												
	Goéland leucophaea												
	Huîtrier pie												
	Gravelot à collier interrompu												

TABLEAU DE LA PHÉNOLOGIE GÉNÉRALE DES ESPÈCES D'OISEAUX QUI FRÉQUENTENT LA RÉSERVE

Le dérangement représente une "menace" pour les oiseaux à partir du moment où il les empêche de satisfaire dans de bonnes conditions de sécurité leurs exigences écologiques et comportementales (Rocamora et Yeatman-Berthelot, 1999). Il peut remettre en cause la pérennité de certains sites et constitue selon plusieurs auteurs l'un des principaux facteurs agissant sur la dynamique des populations des espèces rares, vulnérables ou menacées.

Les effets/impacts du dérangement sur l'avifaune

Dans la Réserve naturelle du Banc d'Arguin, les oiseaux se reproduisent ou se reposent partout, et pas seulement dans la zone de protection intégrale (ZPI) qui sert pour beaucoup d'oiseaux de zone de refuge par défaut où ils se retranchent contraints et forcés par les effets du dérangement. Toutes espèces confondues, les secteurs d'alimentation sont très majoritairement localisés en dehors de la ZPI. En période de reproduction, la présence humaine et le dérangement induit sont à l'origine de la destruction ou de l'abandon de nids ou de poussins. Ils provoquent également une augmentation de la prédation naturelle des œufs ou des nichées. Le dérangement occasionné sur les zones d'alimentation peut provoquer des phénomènes de sous-alimentation et de déshydratation qui entraînent une diminution du succès à la reproduction, voire la mort de certains individus.

En période d'hivernage et de halte migratoire, le dérangement perturbe les phases d'alimentation et de repos des oiseaux, provoquant leur affaiblissement par pertes énergétiques qui peuvent ne pas être compensées ultérieurement. Le dérangement peut conduire certains individus ou des groupes à désertir temporairement ou définitivement le site.

Sur le Banc d'Arguin, ces phénomènes générés par le dérangement sont amplifiés par la dégradation des habitats naturels occasionnée par l'ostréiculture et la pêche à pied qui entraînent une diminution de la capacité trophique du site pour beaucoup d'espèces ou des difficultés à exploiter la ressource alimentaire éventuellement disponible.

Ces effets du dérangement constatés dans la réserve sont mentionnés dans l'ensemble de la littérature scientifique qui traite du sujet à l'échelon national et international. A titre indicatif, dans les 184 études recensées sur le sujet, les occurrences des effets/impacts relevés sur les sites concernés par ces études sont présentées ci-contre (d'après Le Corre, 2008) :

EXEMPLE DE QUELQUES ESPÈCES NICHEUSES SUR LA RÉSERVE NATURELLE

Huîtrier pie

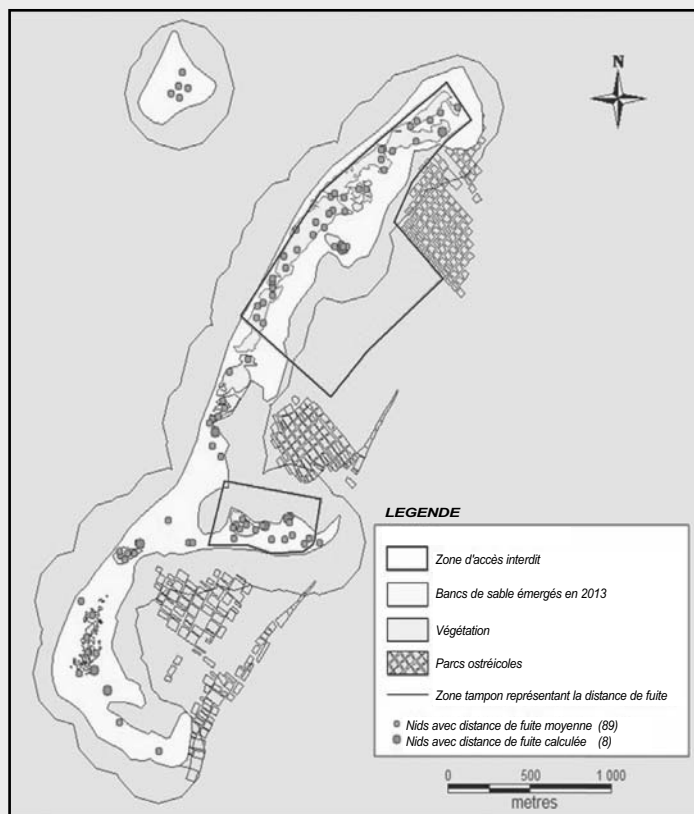
Sur la réserve, en réponse à une présence humaine, la distance de fuite moyenne d'un adulte d'Huîtrier pie posé sur son nid est de 251 mètres (Simonin, 2013). En fonction des individus ou sous l'effet de la répétition du dérangement, elle peut être plus grande, jusqu'à 400 mètres environ.

Hormis pour quelques nids localisés dans la ZPI, le simple fait pour une personne de débarquer sur le Banc d'Arguin à marée haute, ou d'être positionnée dans la partie haute de l'estran à marée basse, entraîne automatiquement la fuite des individus nicheurs situés aux alentours. En 2013, seuls certains des couples d'Huîtriers pie localisés dans la ZPI et un couple qui s'est reproduit sur le Banc du Toulanguet ont réussi à élever au moins un jeune jusqu'au stade de l'envol. Sur un total de 97 nids, 63 ont disparu ou ont été abandonnés avant l'éclosion des poussins.

C'est lors de grandes journées d'affluence consécutives, qui correspondent de fait aux jours où le mouillage de nuit est le plus important, que les abandons de nids sont les plus conséquents. Car, sans discontinuité, du lever au coucher du soleil, et parfois même la nuit, les individus nicheurs sont dérangés en permanence, que ce soit sur leur territoire de nidification ou sur leurs zones d'alimentation qui jouxtent obligatoirement par nécessité leur territoire de nidification et qui correspondent, hors ZPI, à des secteurs ostréicoles/de

Les effets/impacts du dérangement sur :	Nombre de conclusions
La reproduction dont :	
- Diminution du succès reproducteur (ponte, envol des jeunes, etc...)	43
- Ralentissement de la croissance des poussins	6
- Changement de la distribution des couples nicheurs	6
- Augmentation de la prédation	9
- Diminution de l'attention portée aux poussins	4
- Abandon de sites ou diminution de la fidélité aux sites de reproduction	3
La physiologie dont :	
- Augmentation du stress	14
- Diminution des ressources énergétiques	7
La distribution spatiale dont :	
- Modification de la distribution spatiale/diminution de la capacité d'accueil	64
Le comportement dont :	
- Diminution du temps d'alimentation	26
- Diminution du temps de repos	1
- Diminution de l'occurrence des chants des oiseaux	1

REPRÉSENTATION DE LA DISTANCE MOYENNE DE FUITE DES HUÎTRIERS PIE AU MOMENT DE LA COUVAISON



pêche à pied/de mouillage (sur l'estran) de bateaux.

Gravelot à collier interrompu

A l'instar de l'Huître pie, le Gravelot à collier interrompu se reproduit sur l'ensemble des terres émergées du Banc d'Arguin et subit les mêmes effets/impacts liés au dérangement. La désertion du Banc d'Arguin après échec à la reproduction lié au dérangement a été prouvée grâce au baguage de certains individus.

Chez cette espèce, l'impact du dérangement peut avoir des effets insoupçonnables, tel le fait que des œufs non incubés pendant plusieurs dizaines de minutes peuvent vite se retrouver ensevelis sous le sable lors de journées un peu venteuses et fréquentées.

Sterne caugek

Sur la réserve, la colonie de sternes va préférentiellement chercher à se reproduire sur un replat dunaire le plus possible entouré d'eau, afin d'accroître son sentiment de sécurité, et bordé de replats sableux en pente douce exondés à marée basse, afin de pouvoir se toiletter et permettre aux poussins non volants d'accéder facilement à l'eau pour s'y baigner. Depuis trois ans, certains des secteurs préférentiels sont localisés en dehors de la ZPI,

dans la moitié sud du Banc d'Arguin, et coïncident avec les secteurs les plus fréquentés et bordés de parcs à huîtres. En 2011 et 2013, l'installation de la colonie a failli échouer. A titre d'exemple, en 2011, durant l'installation de la colonie, qui se réalise systématiquement en fin de journée, un dérangement humain tardif et prolongé a entraîné à plusieurs reprises l'échec de l'installation de la colonie en trois endroits différents, faisant porter le risque d'un abandon de la réserve par l'espèce si des mesures de préservation n'avaient pas été prises en urgence pour pallier le dérangement.

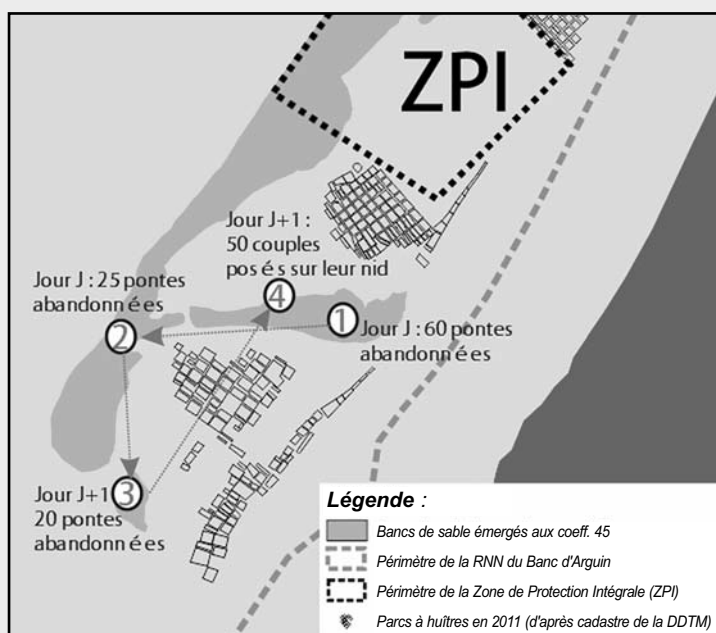
PROBLÉMATIQUE DU MOUILLAGE DE NUIT

Fréquentation générée

Le mouillage de nuit est irrégulier dans le temps. Son intensité varie de façon interannuelle ou mensuelle en fonction des modifications topographiques, des saisons et des aléas météorologiques. Elle suit proportionnellement la courbe de la fréquentation diurne. Lors des journées à faible fréquentation, le mouillage de nuit est nul à faible, de 0 à 15 bateaux. Lors des journées à forte fréquentation, il varie entre 70 et 100 bateaux.

Réduit ou souvent inexistant en hiver, le mouillage de nuit commence à s'intensifier à partir du mois d'avril et décline à partir du mois de septembre. Mais, jusqu'à la fin octobre, la fréquentation de fin de semaine peut être aussi intense qu'en pleine saison touristique.

ETAPES DE L'INSTALLATION DE LA COLONIE DE STERNES CAUGEK EN 2011



Impacts

Le mouillage de nuit induit de fait une présence humaine ininterrompue dans la réserve, que seuls les épisodes météorologiques particuliers font cesser.

De par la durée et la nature de ses activités, ainsi que par son comportement potentiellement plus réfractaire au respect de la réglementation, un plaisancier qui pratique le mouillage de nuit induit généralement davantage d'impacts environnementaux sur la réserve qu'un plaisancier présent uniquement à un moment précis et limité de la journée.

La majorité des plaisanciers exclusivement "diurnes" qui viennent de façon occasionnelle, au cours de l'année, passer de temps en temps une journée ou une demi-journée sur le Banc d'Arguin se contentent souvent de pratiquer des activités balnéaires "sédentaires". L'espace de quelques heures, la plupart restent stationnés sur la plage à proximité de leur bateau pour bronzer et se baigner. Certains se contentent de rester à bord de leur bateau en permanence et ont alors tendance à jeter l'ancre dans des secteurs toujours en eau afin de pouvoir repartir à tout moment.

Dans le même temps, la majorité des plaisanciers qui pratiquent le mouillage de nuit vont jeter l'ancre dans les secteurs les plus abrités, souvent exondés, dont certains sont tapissés d'herbiers à zostères, où leur bateau pourra s'échouer à marée basse de telle sorte à pouvoir multiplier facilement leurs allées et venues entre celui-ci et leurs zones d'activités. Peu restent cantonnés en permanence à bord ou à proximité de leur bateau, mais beaucoup pratiquent quasi systématiquement des activités multiples, dont certaines itinérantes, afin d'occuper leurs longues journées. Ceci, le plus souvent, tôt le matin jusqu'à la tombée de la nuit, voire plus tard. En plus des activités balnéaires classiques, quasiment tous vont, à un moment donné de la journée, déambuler sur la réserve, pratiquer un type ou plusieurs types de pêche, en général à minima la pêche à pied, ou pratiquer d'autres activités récréatives ou sportives. En soirée, les veillées sur la plage ou autres diners festifs à terre ou à bord des bateaux entre groupes de plaisanciers sont récurrents.

En saison printanière et estivale, y compris les jours où la météo annoncée est médiocre, du fait du mouillage

de nuit, la présence humaine et le dérangement induit sont permanents dans la réserve, et ce à peine la journée commencée jusqu'à tard le soir. Dans un milieu complètement ouvert comme l'est le Banc d'Arguin, la présence d'une seule personne suffit à déranger l'ensemble de l'avifaune présente dans un rayon pouvant atteindre plusieurs centaines de mètres autour d'elle, en fonction des espèces.

Vu l'impossibilité de surveiller la Réserve naturelle en permanence et sur le principe de "quand le chat n'est pas là, les souris dansent", le mouillage de nuit encourage le déroulement de nombreuses infractions tardives récurrentes ou des plus insolites, y compris au beau milieu de la nuit :

- pêche à pied dans la ZPI,
- destruction volontaire de nids,
- débarquement des animaux domestiques,
- camping ou bivouac,
- fusées de feux d'artifice
- nuisance sonores (musique, festivités),
- feux de camp,
- activités sportives interdites,
- abandon de détritus,
- dégradation du mobilier de la réserve (balisage, panneaux d'information),
- etc...

La possibilité de mouillage de nuit permet à certains plaisanciers, en enchaînant leurs séjours, de passer, à l'échelle d'une année, l'équivalent en continu de plusieurs semaines, voire plusieurs mois (pour quelques-uns, de leur propre aveu) de "vacances" sur la réserve, ce qui est en totale contradiction avec l'esprit et

l'objet premier d'une Réserve naturelle ainsi qu'avec la réglementation générale en vigueur sur le Bassin d'Arcachon qui régit les durées de mouillage autorisées et qui est, sauf preuve du contraire, quasi impossible à faire respecter faute de moyens adéquats.

Le mouillage de nuit, du fait de la présence et des activités humaines qu'il génère, ne fait que contribuer à prolonger sans discontinuité, jusqu'à la nuit tombée, les différents impacts environnementaux qui se produisent au cours de la journée. Il ajoute cependant un côté pernicieux : certaines personnes savent qu'elles ne sont plus surveillées et en profitent allègrement. ■



Photo RNN Arguin

Exemple de dérangement volontaire au mois d'août

(*) La phénologie étudie l'influence des variations climatiques sur certains phénomènes périodiques de la vie des plantes (germination, floraison...) et des animaux (migration, hibernation...).

Dominique PROST,
Présidente du CREAQ

Loi sur la transition énergétique

Une politique de petits pas ou simplement de la poudre aux yeux ?

Le projet de loi "sur la transition énergétique pour une croissance verte" a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale mardi 14 octobre 2014. Cette loi pose les bases de ce que pourrait être une approche énergétique nouvelle. Comme l'écrit A. Gossement, "pour la première fois depuis le lancement du programme électro-nucléaire et les chocs pétroliers, le Parlement confirme que la croissance économique du pays ne dépend plus, ni de l'augmentation de la production d'électricité nucléaire, ni de la croissance de la consommation d'énergies en général, mais, à l'inverse, de la baisse de ces deux facteurs"⁽¹⁾.

Pour autant, cette loi marque-t-elle une réelle rupture avec le modèle énergétique dominant ? Les moyens sont-ils à la hauteur des objectifs affichés ? Est-ce une réponse pertinente et cohérente aux attentes des associations et à la crise écologique actuelle ?

De réelles avancées

La loi fixe une série d'objectifs ambitieux et chiffrés en vue d'une plus grande sobriété et d'une meilleure efficacité énergétique. Elle vise à réduire de moitié la consommation d'énergie et à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. La diversification énergétique doit porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 tout en plafonnant la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité au lieu des 75 % actuels.

La loi prévoit de nouveaux outils de planification au niveau national et renforce le rôle des Régions dans le domaine énergétique.

Trois moyens sont privilégiés pour atteindre ces objectifs :

- La priorité est donnée à la rénovation des bâtiments pour atteindre des normes basse consommation (500.000 logements par an), et le développement des constructions publiques à énergie positive "chaque fois que possible". Des mesures sont prévues pour aider les ménages modestes et lutter contre la précarité énergétique (chèque énergie).

- Des transports "propres" : véhicules électriques ou hybrides.
- L'introduction de la notion d'économie circulaire vise à réduire et à recycler les déchets ménagers et industriels.

Un projet insatisfaisant : incohérences et manque de moyens

Une croissance - en supposant qu'elle puisse devenir "verte" - doit se donner les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux annoncés. La loi propose peu de mesures financières dans son contenu, pas d'engagements marqués en faveur des énergies renouvelables, aucune réorientation de la fiscalité, comme le montre l'abandon de l'écotaxe ou la proposition de gratuité des autoroutes...

Des incohérences :

- Le statut du nucléaire reste ambigu : s'agit-il de limiter, de plafonner, ou de garantir, voire de "sanctuariser"⁽²⁾ la part du nucléaire ? Comment peut-on réduire de moitié la consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables et maintenir le parc nucléaire existant à son niveau actuel ? Si la loi a pour objectif de réduire d'un tiers la part du nucléaire, elle devrait programmer la fermeture d'un tiers des réacteurs, rien de tel. La fermeture de Fessenheim pourtant promise par F. Hollande ne figure même pas dans la loi, il n'y a pas de volonté politique d'imposer des contrain-

tes à EDF... Pour Corinne Lepage, "l'objectif de réduction du nucléaire est à ce stade totalement virtuel".

- Dans le domaine des transports, la loi privilégie les véhicules "propres" plutôt que "sobres" comme le prouvent les milliards investis dans la voiture électrique et le développement de bornes de rechargement, ce qui va accroître la consommation d'énergie... La loi ne donne pas non plus de priorité aux transports collectifs et au rail.
- Du côté du progrès social annoncé, il manque des mesures ambitieuses en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, alors que l'intégration de la performance énergétique dans les critères de décence et d'insalubrité des logements serait une avancée dans ce domaine.

Pour juger des effets de cette loi, il convient d'attendre les décrets d'application et la planification énergétique prévue en 2015. La France devra aussi prendre un compte le cadrage d'une politique énergétique européenne en construction actuellement.

La loi sur la transition énergétique déçoit pour l'instant les attentes des associations. Ses insuffisances, ses nombreuses incohérences, le manque de moyens permettent de douter que la France puisse atteindre les objectifs prévus pour 2050. Il n'y a pas de réelle rupture avec le modèle énergétique dominant, tout au plus quelques adaptations pour une meilleure efficacité. ■

⁽¹⁾ Arnaud Gossement : www.actu-environnement.com/ae/news/arnaud-gossement-chronique-projet-loi-transition-energetique-22977.php4

⁽²⁾ Le Hir. Le Monde du 10 octobre 2014. "Transition écologique, constance atomique"

Jean-Marie FROIDEFOND,
Administrateur de la
Fédération SEPANSO

Les prés salés de Gujan-Mestras

Bassin d'Arcachon

Les prés salés sur le littoral aquitain occupent des espaces limités à la partie aval de la Gironde et à la partie interne du Bassin d'Arcachon. Ces prés salés, très riches de par leur flore et leur faune, se rencontrent principalement sur trois secteurs du Bassin d'Arcachon : au Nord les prés salés d'Arès-Lège, au centre ceux de l'Ile aux Oiseaux et au Sud ceux de Gujan-Mestras. Il existe d'anciens prés salés qui ont été endigués artificiellement comme ceux de La-Teste-de-Buch et de l'Ile de Malprat principalement.

Les prés salés naturels sont recouverts par l'eau de mer aux marées de vive eau, deux fois par mois à la pleine lune et à la nouvelle lune. Leur conservation constitue un enjeu prioritaire. Ils sont inclus dans le site Natura 2000. Ils sont aussi dénommés *schorre* (du Néerlandais *schor*) ou "herbu" ou "erbey" ou "salt meadow" en Anglais, alors que la partie plus basse, la *slikke* (du Néerlandais *slijk* ou boue) est inondée à chaque marée.

Parmi les écosystèmes, ces marais sont considérés comme ayant une production primaire très élevée (Soriano-Sierra, 1992). Ce sont aussi des sites de reproduction et de nourricerie. Ils sont riches en vie animale. Les alevins (muges, dorades et bars) passent leurs premiers mois dans les chenaux des prés salés naturels (Amanieu, 1967 ; Labourg et al., 1985).

Les prés salés ont un rôle d'épurateur par lagunage naturel : l'activité bactérienne intense et les végétaux jouent un rôle de recyclage de la matière organique. Les éléments sont fixés par les particules fines des sédi-

ments. Une partie est dégradée et assimilée par les végétaux, l'autre partie est stockée.

Des échanges importants d'énergie "nutritionnelle" par recyclage entre l'océan et cette frange végétale caractérisent les prés salés. C'est plus de 20 tonnes par hectare et par an de matière organique (poids sec) qui sont produites. C'est aussi toute une flore microscopique (micro-algues unicellulaires et bactéries) associée aux vases et accolée aux plantes qui participe à ce mouvement de recyclage général (Anras et Miossec, 2006). La matière organique produite par ces marais joue un rôle important sur le développement des bivalves et en particulier pour les huîtres (Odum & Garrett, 2005).

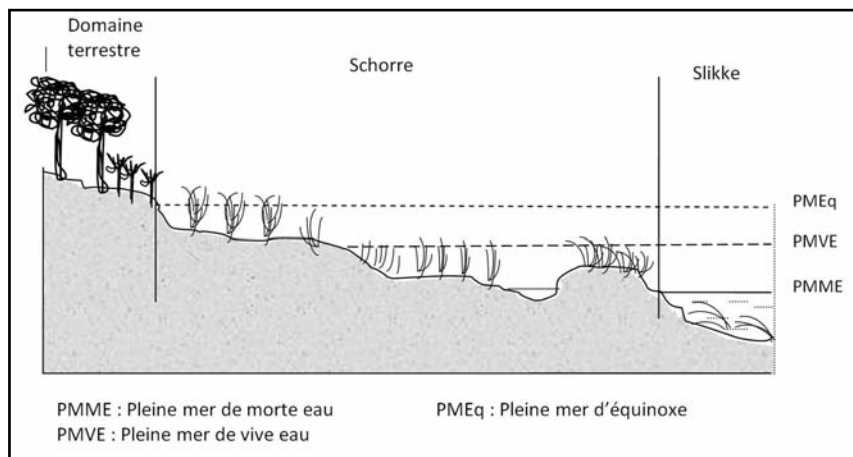
Enfin, les marais assurent une fonction hydraulique car ils protègent la côte en amortissant les vagues

ou le clapot. Ainsi, les espaces situés en arrière de ces prés salés se trouvent partiellement protégés de l'érosion marine.

Les prés salés de Gujan-Mestras s'étendent sur une longueur de 5 km entre le Port de La Hume à l'Ouest et le Port de la Molle à l'Est, et sur une largeur de 500 m en moyenne. Leur superficie est de 134 ha environ, comparable à celle des prés salés d'Arès-Lège. Ils sont relativement plats. Les points les plus bas sont à 3,5 m au-dessus des plus basses mers et les points les plus hauts à 4,5 m. Ils sont sillonnés par de petits chenaux ou esteys présentant de nombreux méandres (Sogreha, 2010 ; Chauvaud, 2010).

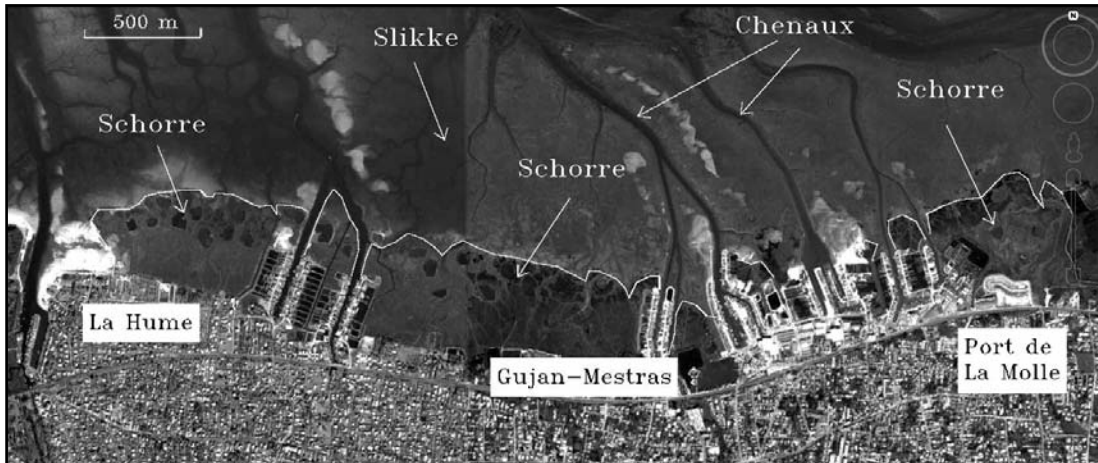
Plus de 100 espèces végétales (Parraud, 1975) ont été dénombrées sur les prés salés de Gujan-Mestras. Ceux-ci sont accessibles par le sentier du littoral et plus précisément en trois endroits :
- en partant du sentier à l'Est du Lycée de la Mer,
- ou juste à l'Est du Château Madère,
- ou à partir de la plage de La Hume.

Les plantes les plus halophiles (*) comme la soude et l'aster maritime occupent les parties basses alors qu'au contraire,



REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DE LA ZONE DE BALANCEMENT DES MARÉES

(*) Plantes halophiles : qui supportent ou affectionnent des eaux ou des sols avec de plus ou moins grandes concentrations en sel.



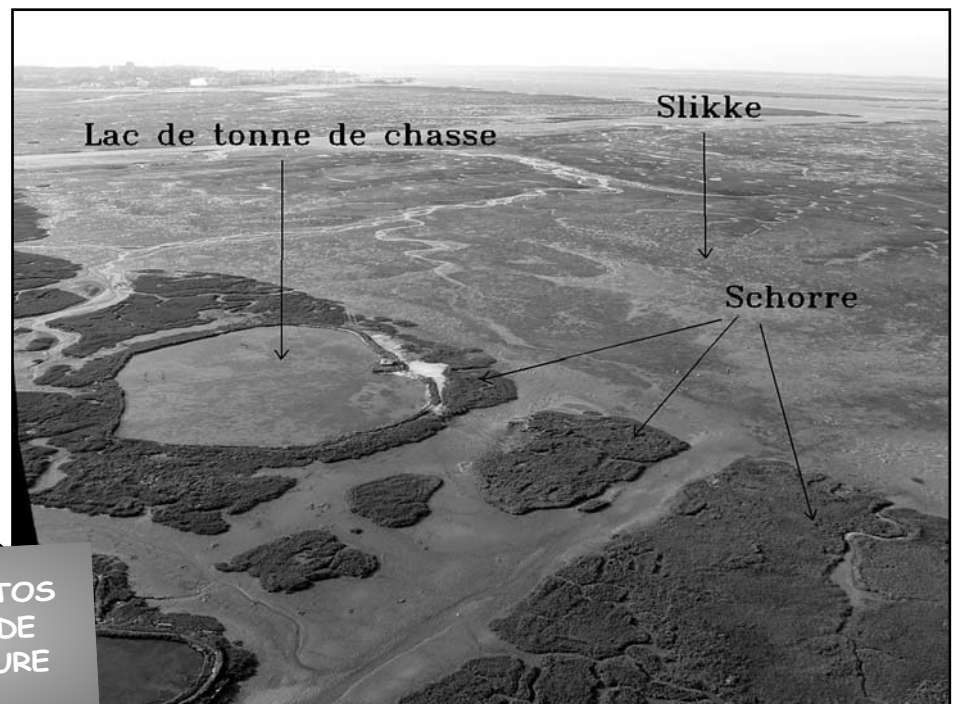
communs sont les ai-
grettes blanches, les bé-
casseaux variables, les
mouettes et, à marée
haute, durant l'hiver, les
oies bernache cravant.
Des canards peuvent
aussi se poser parmi les
appeaux disposés par
les chasseurs sur les lacs
de tonne.

Ces lacs de tonne favori-
sent malheureusement
l'érosion du schorre

(BRGM, 2006), ce qui est fort préjudi-
ciable. Mais, en contrepartie, ils servent
de réservoirs naturels aux alevins et à une
petite faune marine. ■

les spergulaires, les graminées, les
joncs maritimes et les roseaux préfé-
rent les sols peu salés et moins
asphyxiants du haut schorre. Au niveau
du schorre moyen, l'obione compose
un tapis grisâtre, buissonnant et bas,
avec de place en place des bouquets de
statices encore appelés "lavandes de
mer" et des touffes d'inules à fleurs jau-
nes. Ce sont les asters maritimes qui
fleurissent en dernier, à la fin de l'été et
en automne. Les parties basses des prés
salés sont couvertes de ces petits asters
qui sont butinés par les abeilles. A ma-
rée haute de vive eau, les fleurs de-
meurent ouvertes, ce qui permet, avec
un kayak, de naviguer sur un
champ de fleurs. La plupart de ces
plantes sont comestibles. C'est
pour cette raison que les
pasteurs amenaient
autrefois les trou-
peaux de brebis paî-
tre sur ces prés salés.

Pour observer les oiseaux qui
viennent se nourrir dans cet environ-
nement ou à proximité, il est conseillé
de s'équiper de jumelles. Les plus



VOIR PHOTOS
EN DOS DE
COUVERTURE

Photo Jean-Marie FRODEFOND

Références

- Amanieu M. (1967). Recherche écologique sur les faunes des plages abritées et des étangs saumâtres de la région d'Arcachon. Thèse de doctorat d'Etat. Université Bordeaux 1. 270 p.
- Anras L., Miossec G. (2006). Les prés salés du littoral Atlantique-Manche. Forum des marais atlantiques, Rochefort. 20 p.
- BRGM (juillet 2006). Etude pour le maintien de l'équilibre bio-sédimentaire des estrans de la côte sud du Bassin d'Arcachon. Rapport final BGRM/RP 54814-FR. Y.M. Le Nindre, G. Bodéré, J.L. Izac, E. Putot, J. Levasseur, avec la collaboration de B. Rossignol. 280 p.
- Labourg P.J., Clus C., Lasserre G. (1985). Résultats préliminaires sur la distribution des juvéniles de poissons dans un marais maritime du Bassin d'Arcachon. Oceanologica Acta. 8(3) : 331-341.
- Odum E. and Barrett G.W. (2005). Fundamentals of ecology. University of Georgia. Publisher : Brooks/Cole. 5^{ème} édition.
- Parriaud H. (1975). Recherche phytoécologique sur le Bassin d'Arcachon : les ceintures de végétation et leur relation avec les marées. Le botaniste, 57 12-312.
- Sogreha (2010). Etude de définition pour une opération de réhabilitation du schorre. Etat de l'art et état des lieux du site. Conseil général de la Gironde. 82 p.
- Soriano-Sierra E. (1992). Etude écologique des marais salés du Bassin d'Arcachon : structure et évolution des schorres, production et dégradation de leur végétation et échanges de matières particulaires entre les schorres et le Bassin. Thèse de biologie des populations et écosystèmes. Université Bordeaux 1. 255 p.
- Chauvaud (2010). Diagnostic écologique habitats-faune-flore : Port de Larros. Gujan-Mestras. Réhabilitation d'une zone de schorre. TBM-SARL. Conseil général de la Gironde. Responsable étude : E. Glemarec. 31 p.

Véronique BAUGET,
Animatrice régionale
Terre de Liens Aquitaine

Une nouvelle ferme bio

Accompagnés par Terre de Liens Aquitaine et la Foncière, Hannah W. enthousiastes, sont arrivés cet été sur une ferme à Miallet, lieu-dit F. vont pouvoir développer leur projet d'élevage bovin avec transformat



Photos Yvan DUGAS

Pour l'instant, l'heure est encore aux travaux pour l'aménagement de la ferme, la préparation des sols et l'accueil du troupeau mais vous pourrez savourer leurs bons produits dès le printemps 2015.

Terre de liens Aquitaine, quant à elle, a lancé une opération de collecte d'épargne auprès des Aquitains intéressés par cet investissement solidaire au service de la vitalité des territoires ruraux.

Cela faisait presque deux ans qu'Yvan et Hannah cherchaient une ferme adaptée à leur projet d'élevage laitier, qu'ils préparaient et imaginaient la gamme de fromages et yaourts dont ils voulaient régaler leurs futurs clients. En effet, dans cette région d'élevage, il y a très peu d'unités de production calibrées pour un projet d'agriculture familiale à un prix soutenable.

Attachés au Périgord vert qu'ils habitent depuis quelques années et parce qu'ils y ont noué de belles relations humaines, ils souhaitaient profondément s'inscrire comme actifs agricoles sur ce territoire. Leur recherche les a conduits jusqu'à cette ancienne ferme Fougeras qui présentait un bon potentiel bien que n'ayant plus fonctionné comme outil de production agricole depuis plus de quinze ans. Ses 25 hectares de prairies et de bois d'un seul tenant offrent un pâturage et un parcours en adéquation avec les besoins du petit troupeau de vaches Tarines

et brunes des Alpes et des quelques porcs gascons qui vont profiter de leur petit lait. Le bâti est composé d'un corps de ferme traditionnel de 350 m². Deux logements sont prévus, le leur, mais aussi un habitat permanent qui va accueillir une famille avec trois enfants cet automne. La partie centrale est composée d'un local qui servira pour la vente directe à la ferme ainsi que d'une grande pièce aménagée pour recevoir des événements gastronomiques et autres goûters à la ferme. Une partie de l'ancienne étable encore dans "son jus" abritera le laboratoire de transformation et la cave d'affinage. Yvan prévoit de construire en bois les bâtiments d'élevage et de stockage nécessaires pour compléter l'outil.

Cette propriété, n'ayant pas été exploitée depuis plusieurs années, permet une certification bio dès l'installation. D'ailleurs, des contacts ont déjà été pris avec les Biocoop du secteur pour un référencement d'une partie de leur production.

Vous l'avez compris, il s'agit bien à la fois d'un projet de vie et d'un projet professionnel porté par ce jeune couple non issu du milieu agricole. Ce projet d'installation, envisagé de longue date, se

concrétise enfin après un détour professionnel riche en formations et expériences agricoles et rurales. Ils sont motivés par l'élevage, la transformation des produits et l'agrotourisme afin d'atteindre un revenu correct sur un système à haute valeur ajoutée, tout en ayant un contact fort avec la clientèle, le milieu rural et la valorisation de produits locaux de qualité.

Animés par des valeurs d'autonomie, ils souhaitent cependant s'intégrer aux dynamiques professionnelles et rurales locales ; bien que n'étant pas du "pays", ils ont déjà tissé un réseau social et professionnel susceptible de les accompagner dans leur projet d'installation.

Leur passion de la nature les amène à positionner leur projet sur un système respectueux de l'environnement (agriculture bio) avec préservation de la biodiversité présente sur l'exploitation (prairies humides, landes, haies). Ils souhaitent à moyen terme partager leur métier et approche "durable" de l'agriculture en ouvrant leur ferme à la clientèle et en proposant des activités pédagogiques aux scolaires ainsi qu'en développant une activité d'accueil touristique (dans un deuxième temps).

EN DORDOGNE

Williams et Yvan Dugas, deux jeunes agriculteurs
Fougeras, au cœur du Périgord Vert (24). Ils
font du lait et vente en circuits courts.

Ils ont connu TDL par les structures d'accompagnement locales (café installation de la Maison des paysans, formation au CFPPA et stage sur une ferme qui a bénéficié de l'intervention de la Foncière, le GAEC d'Eyssal). Ils se sont adressés à Terre de liens par conviction et engagement associatif mais aussi, comme trop souvent les candidats à l'installation HCF, par manque de capital pour démarrer leur projet.

L'élevage bovin produira le lait qui sera transformé en fromage, yaourts, glaces, crème fraîche. Il y aura également un atelier petits fruits rouges pour les yaourts, glaces et confitures, une production de porcs pour valoriser le petit lait, vendue en caissettes, 5 vaches nourrices pour une production de veaux sous la mère (veaux rosés) vendus en direct (nous sommes ici dans le bassin de production du veau sous la mère).

Un tiers de la production sera vendue en direct via les marchés locaux, une association de paniers (la Sauce Paysanne), une boutique de producteurs fermiers à proximité (Saint Pierre de Frugie), deux tiers en demi-gros en Biocoop et à la restauration collective via la SCIC Mangeons 24 et Isle Mange Bio (projet émergent en Périgord vert).

Cette installation en production bio répond à une forte demande sans équivalent dans le territoire (élevage bovin viande). L'économie du projet est réfléchie et mûrie au plus juste en fonction des capacités financières, elle permettra de dégager un revenu satisfaisant pour le couple.

La collecte de souscriptions Foncière dédiées à la ferme Fougeras est donc lancée, vous pouvez contribuer, même modestement, au succès de cette opération. Faites un investissement solidaire, parlez-en à vos proches et contacts pour qu'ensemble nous puissions faire pousser cette nouvelle ferme. ■

Informations pratiques

[www.terredeliens.org/
epargner-solidaire-et-utile](http://www.terredeliens.org/epargner-solidaire-et-utile)
Tél. : 09.70.20.31.32
aquitaine@terredeliens.org

Bientôt des "printemps silencieux" (*) ?

**Pourquoi les oiseaux des champs disparaissent-ils ?
Il est urgent de changer de pratiques agricoles**

Grâce au programme de *Suivi Temporel des Oiseaux Communs* (STOC) mis en place par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) depuis 1989, nous pouvons nous représenter l'état de santé des populations présentes sur notre territoire métropolitain eu égard aux évolutions des populations par espèces entre 1989 et 2011 ; le programme STOC met à jour l'étendue et les causes de régression des espèces.

Les chercheurs du MNHN ont déterminé quatre indicateurs : les espèces inféodées aux milieux agricoles, celles inféodées aux milieux bâtis, celles inféodées aux milieux forestiers et les espèces généralistes.

73 espèces ont été suivies : 6 ne l'ont été qu'entre 2001 et 2011 et n'ont pas été intégrées dans ce suivi, les 67 autres se répartissent entre : 20 espèces des milieux agricoles, 13 des milieux bâtis, 20 des milieux forestiers et 14 espèces généralistes. Parmi ces espèces, 38 consomment des invertébrés, 22 des végétaux, 2 des vertébrés et 5 espèces sont opportunistes. Chez certaines, le régime alimentaire change en fonction de leur stade de développement.

Une régression particulièrement marquée pour les espèces agricoles

Sur les 67 espèces suivies, 37 ont connu une régression de leurs effectifs entre 1989 et 2011 ; cette régression touche particulièrement les espèces des milieux agricoles : sur 20 espèces, 15 ont vu chuter leurs effectifs de 75 % et ce quel que soit leur régime alimentaire ou leur stade de développement (poussin ou adulte). Ce constat est le même que celui observé en Europe mais, si en Europe il y a une régression de 59 %, **elle est de 75 % dans notre pays !**

Les causes de ces régressions

La première cause est la modification des habitats due à "l'optimisation" de la production agricole mise en place après la Seconde guerre mondiale : il n'y a plus d'équilibre agro-sylvo-pastoral.

La deuxième cause touche les "milieux" : disparition des mares et prairies naturelles et de leurs ressources alimentaires spécifiques. Sur les 67 espèces suivies, ce sont les passereaux qui en ont pâti le plus : 20 utilisent les arbres et 22 les buissons des milieux agricoles bocagers pour nicher. Dans le même temps, les assolements ont été réduits (moins de diversité végétale et moins d'invertébrés). A l'inverse, si les habitats des grandes plaines n'ont pas été fondamentalement modifiés, cela n'empêche pas les populations d'oiseaux inféodés à ces milieux, tous nicheurs au sol, tels le *Pipit farlouse* (- 89 %) ou le *Tarier des prés* (- 59 %), d'être en très mauvais état de conservation.

La troisième cause majeure est l'usage des pesticides tant à la ville qu'à la campagne, les herbicides faisant disparaître les "mauvaises herbes" et les invertébrés dont elles sont les plantes "hôtes" et les ressources en graines. Ainsi, on note - 63 % de *Bouvreuils pivoine*, - 42 % de *Serins cini*, - 68 % de *Linottes mélodieuses*.

A ces causes majeures s'ajoutent les pollutions des milieux aquatiques et le réchauffement climatique régulièrement évalués par le MNHN. Les données collectées par le STOC montrent dans tous les cas une prépondérance de la régression parmi les populations d'espèces des milieux agricoles.

Ce sont bien les mauvaises pratiques en œuvre depuis soixante ans qui provoquent la régression des espèces d'oiseaux des milieux agricoles : en France, sur les 32 millions d'hectares cultivés, 22 sont traités aux herbicides et pesticides.

FC

(*) Rachel Carson (biologiste) - *Printemps silencieux* - 2009

*Simon CHARBONNEAU,
Maître de Conférence Honoraire
à l'Université de Bx I et Professeur
de droit de l'environnement à
l'Université de Bx-Montesquieu*

Un ciel sali par le trafic aérien

A propos de l'expansion du trafic aérien touristique

Durant les mois d'été, à la campagne ou à la montagne, nous avons tous le loisir de contempler le ciel pour oublier le restant de l'année où nous sommes plongés dans nos activités urbaines quotidiennes. Sans compter sa dimension religieuse, le ciel a toujours inspiré les poètes et les peintres en raison de sa symbolique spirituelle car les étoiles ont toujours fait rêver les hommes. Enraciné dans la terre, l'arbre lance ses rameaux vers le ciel, illustrant la condition humaine prise entre l'ordre de la nécessité terrestre et celui de la liberté fait d'arrachements.

Mais aujourd'hui, paradoxalement, le ciel nous rappelle tragiquement à l'ordre de la nécessité des temps modernes marqué par ce défi prométhéen représenté par la crise écologique. Car l'azur de nos ciels n'incarne plus une pureté de temps à autres obscurcie par les nuées menaçantes d'un orage ou d'une tempête, comme dans les tableaux de Ruysdaël, mais nous apparaît sali quotidiennement par de multiples traînées de vapeurs polluées, répandues en tous sens sur toute la planète par un intense trafic aérien. Une carte publiée sur internet nous en a fait d'ailleurs récemment comprendre l'ampleur et la densité, en particulier dans les pays les plus industrialisés. De ce trafic est né un ciel sali par les nuées inquiétantes de la crise climatique.

Malgré la crise économique en cours, le trafic aérien n'en continue pas moins à se développer encouragé par les pratiques commerciales de low cost, par l'absence de taxe sur le kérosène et le montant faiblement dissuasif de la taxe européenne sur les émissions de CO2 limitée au décollage et à l'atterrissage. Ce trafic résulte de la multiplication des échanges économiques internationaux des biens et des personnes. Pour transporter quoi ? Des touristes occidentaux privilégiés vers des îles paradisiaques du Pacifique et de l'Océan indien, elles-mêmes mena-

cées par la montée des océans provoquée par le réchauffement climatique, lui-même alimenté par le trafic aérien ! Des denrées périssables sont échangées chaque jour par voie aérienne entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest qui contribuent à la destruction des productions locales pourtant indispensables à l'autonomie alimentaire des populations de tous les pays ! C'est ainsi qu'ici, à Bergerac, le Lidl a pu importer à bas prix des oignons d'Australie au détriment de nos producteurs locaux ! Ces exemples illustrent l'absurdité totale d'un système économique mondialisé qui amalgame des produits agricoles à des produits industriels ordinaires alors que les premiers servent d'abord à nourrir les hommes.

En ce qui concerne les hommes et plus précisément les touristes, il ne s'agit pas de renoncer aux voyages car découvrir toutes les richesses de la terre ne peut que contribuer à ouvrir les esprits comme Montaigne en avait fait l'expérience en son temps dans des conditions de confort inimaginables aujourd'hui. Mieux connaître le pays de ses voisins ne peut que contribuer à échapper aux diverses formes du complexe obsessionnel des peuples. Concernant les transports aériens, le problème est qu'ils ne permettent pas de voyager mais de simplement se déplacer d'un point à l'autre de la planète en passant par la stratosphère. Avec eux, le

temps du voyage disparaît dans l'abstraction existentielle créée par la technologie ! Or le respect de ce temps est indispensable au voyage car il permet au voyageur de vivre l'éloignement de son pays d'origine en traversant d'autres. De ce point de vue, comme du temps de Stéphan Zweig, le recours aux chemins de fer ou aux paquebots donne au voyage tout son sens. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que beaucoup de touristes empruntent aujourd'hui le transsibérien et que la SNCF envisage de réactiver l'Orient Express. Le succès des croisières s'explique aussi par ce désir de voyager à un rythme humain, sans compter bien sûr celui des randonnées pédestres sur les chemins de Compostelle. Dans notre contexte moderne de fébrilité permanente alimenté par la course à la performance technologique, prendre son temps dans tous les domaines devient un luxe !

Renoncer aux facilités de l'usage des transports aériens relève certes aujourd'hui d'une démarche personnelle relevant de la conscience écologique. Mais il se pourrait que, plus rapidement que l'on pense, on y soit contraint par l'explosion prochaine des prix du pétrole et l'aggravation de la crise climatique. Il convient donc d'anticiper ce qui un jour relèvera de la nécessité d'un changement radical de notre mode de vie insoutenable pour l'avenir de nos enfants. ■

Une année riche et dynamique en... animations

à Cousseau

Yann TOUTAIN,
Garde-animateur
Réserve Naturelle Nationale
de l'étang de Cousseau

Avril

Une exposition pour une "Fascinante Bécasse des bois"

La Réserve naturelle a réalisé une exposition sur la biologie de la Bécasse des bois.

Constituée de 15 panneaux, elle invite à découvrir la vie de la "reine des bois" en compagnie de "Bécadou" (la bécasse gardienne de la réserve). Chacun des panneaux a été créé pédagogiquement et iconographiquement pour permettre une approche par tous les publics (du néophyte au spécialiste, de l'adulte à l'enfant). Notamment, grâce aux dessins humoristiques d'Alexis Nouailhat et techniques de Pierre Roussia et Philippe Tatre. Les photos sélectionnées illustrent parfaitement chaque scène de vie de l'oiseau.

En marge de cette réalisation, une soirée lui a été entièrement consacrée, le samedi 26 avril 2014. 70 personnes s'étaient donné rendez-vous sur la commune de Carcans-Maubuisson pour visionner, en présence du réalisateur Loïc Coat, le film intitulé "Dans le secret d'une Reine".



✓ Panneaux de l'exposition et photos de cette soirée visibles sur le site Internet de la SEPANSO (rubrique : Cousseau au fil des mois)

Juin

Un nouveau panneau d'accueil pour le parking de la réserve



Comme nous l'avions fait en 2011 pour les portes d'entrée de la réserve, nous avons créé et installé un nouveau panneau d'accueil sur le parking de Marmande, en bordure de la route départementale, afin d'informer au mieux nos visiteurs. Nous avons repris le visuel créé par l'artiste Pierre Chaveau, lors de la conception des premiers panneaux, pour garder une cohérence dans le graphisme. A celui-ci ont été rajoutées toutes les informations utiles à connaître avant de partir à la découverte de Cousseau (présentation succincte des milieux et des espèces, réglementation, circuit et temps de marche, matériel à prévoir, etc...).

La conception graphique a été confiée à l'une de nos stagiaires, Cécile Maurand, qui a réalisé un travail formidable et de qualité. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Le support bois (*en robinier et douglas, sans traitements chimiques*) a été réalisé par l'Office national des forêts et la pose par les agents de la Réserve naturelle.

Ce nouveau panneau a été très apprécié par les nombreux estivants présents sur les stations de Lacanau et de Carcans, il répond à un véritable besoin d'informations.

Juillet-août

Une saison estivale du TONNERRE !

Comme chaque année, une guide naturaliste (Ana Luisa Simoes), quatre guides bénévoles (Margaux Ruiz, Anaïs Frapsauce, Guillaume Viillard et Marjorie Fassin) et un stagiaire (Nicolas Mortellet) sont venus renforcer l'équipe de la réserve pendant la saison estivale 2014. Cela a permis d'accueillir, dans une ambiance de franche camaraderie, **5.051 personnes en accueil posté et sur l'exposition "Bécasse"**, installée pour l'occasion sur le chemin ouvert au public. Nous avons également accompagné **299 personnes en visite guidée** sur cette même période, afin de leur faire découvrir les richesses de la réserve et le travail mené par son gestionnaire.

Un GRAND MERCI à toute l'équipe pour leur sérieux, leur motivation et leur travail de qualité. Un clin d'œil particulier pour le dévouement de nos guides bénévoles, sans qui notre mission "d'accueil" ne pourrait être réalisée, ne l'oublions pas ! ■



Photos RYN Cousseau

Pascal GRISSER,
Chargé de mission
Réserve Naturelle Nationale
des marais de Bruges

Une nouvelle espèce... non désirée

sur la Réserve Naturelle des marais de Bruges

Le 15 octobre 2014, les clichés pris par un piège photographique destiné au suivi des petits carnivores nous montrent la silhouette d'un Raton laveur. Ce même jour, Stéphane Builles nous annonce en avoir vu un traverser le chemin en arrivant à la réserve.

Depuis, des traces, des crottes et de nouvelles photographies nous indiquent que la bête est bien installée sur la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges.

Cadaujac - vallée des Jalles via la Garonne ?

Le Raton laveur, *Procyon lotor* (Liné, 1758) est un mammifère carnivore de la famille des Procyonidés. D'origine nord-américaine, il a été introduit à plusieurs endroits en Europe, de façon volontaire ou bien accidentelle, suite à l'essor de l'élevage pour la pelletterie dans les années 1920 (Ruys *et al.*, 2013). Son implantation dans le nord-est de la France est liée à l'essaimage de la population allemande issue de ces introductions (Léger et Ruet, 2013). Un noyau s'est ensuite développé dans l'Aisne puis dans les départements voisins, à partir de quelques individus, mascottes des troupes américaines de l'OTAN, échappés ou lâchés en 1966. Depuis les années 1970, un autre noyau a vu le jour dans des départements du Massif-Central où Léger & Ruet (2013) notent : *"Pour la période antérieure à 2007, la répartition en îlots de la plupart des informations et l'existence à proximité immédiate des localités d'observations de parcs zoologiques détenant des ratons laveurs constituent des faits pour le moins troublants, quand il ne*



Premières preuves de présence du Raton laveur sur la Réserve naturelle des marais de Bruges

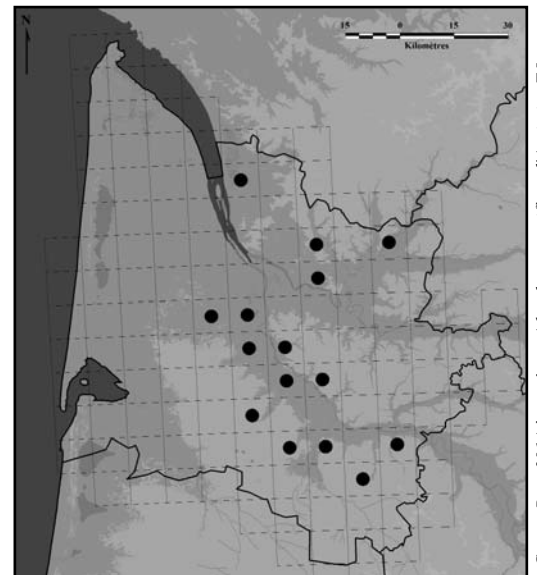


Photos RNN Bruges

s'agit pas d'un rapport de cause à effet formellement établi."

L'un des cinq élevages français de Ratons laveurs des années 1920 était situé dans le Lot-et-Garonne, mais aucune population ne semble issue d'éventuelles fuites de cet élevage (Léger, 2003, in Ruys *et al.*, 2013). En Gironde, la première donnée est signalée par la Fédération des chasseurs en août 2007. Par la suite, le nombre grandissant de données est essentiellement concentré le long de la Garonne, au sud-est de Bordeaux dans les marais de Cadaujac - St-Médard-d'Eyrans - Villenave-d'Ornon (voir carte). Là encore, des individus échappés du parc zoologique de l'une des communes sont très probablement à l'origine de ce foyer. Depuis, les observations se multiplient autour

de ce secteur mais de nouvelles données agrandissent la zone de présence en Gironde jusque dans le Médoc et le Libournais, suggérant aussi de nouvelles introductions, accidentelles ou non.



Carte : Ruys 2014 à paraître - Atlas des mammifères d'Aquitaine T.5

Références

- Léger F. & Ruet S., 2014. Raton laveur et Chien viverrin : le point sur leur répartition en France. *Faune Sauvage* 302 : 9-16.
- Ruys T., Coïc C., Cugnasse J.M., Steinmetz J. & Lorvelec O., 2013. Le raton laveur (*Procyon lotor*), une espèce naturalisée en région Aquitaine ? *Arvicola* 20(2) : 42-44.
- Ruys T., 2014 (à paraître). Le raton laveur. In : Ruys T., Steinmetz J. & Arthur C.P. (coords.), 2014 (à paraître). *Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine - Tome 5 - Les carnivores*. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Edition C. Nature.
- Source des données pour la cartographie : Association départementale des piégeurs agréés de Gironde, Cistude Nature, Faune Aquitaine, Office national de la chasse et de la faune sauvage

Photo : Jean BRUYERE



En août 2014, Christophe Coïc (Cistude Nature) nous avait alertés de la présence avérée du Raton laveur dans la vallée des Jalles en amont de la Réserve Naturelle des marais de Bruges. En février 2013, des traces suspectes trouvées sur la réserve pouvaient déjà se rapporter à cette espèce. Le Raton laveur a-t-il colonisé les Jalles depuis Cadaujac en contournant l'agglomération bordelaise ou a-t-il utilisé les rives de Garonne, y compris dans Bordeaux ? Cette seconde solution est la plus vraisemblable, d'autant que la plasticité écologique de cette espèce semi-aquatique et arboricole, omnivore opportuniste, fait que les zones fortement anthropisées ne constituent pas des barrières à ses pérégrinations.

Une nouvelle espèce invasive susceptible de créer des déséquilibres écologiques

Si aucune preuve de reproduction n'est pour le moment avérée sur le secteur des Jalles, la présence de deux individus photographiés ensemble le 17 novembre 2014 sur la Réserve Naturelle des marais de Bruges laisse supposer un comportement de couple...

Le Raton laveur allonge la liste déjà conséquente des espèces exogènes invasives susceptibles de générer des déséquilibres écologiques. Est-il encore possible d'éradiquer les individus en voie de constituer un nouveau foyer sur la vallée des Jalles ? Suite à sa découverte sur la Réserve Naturelle des marais de Bruges, les gestionnaires sont bien décidés à lutter contre ce nouvel envahisseur, classé nuisible par l'arrêté ministériel du 24 mars 2014. Dans un même temps, il est grand temps que les parcs zoologiques et les particuliers détenant cette espèce se responsabilisent et sécurisent leurs conditions de détention.

Je remercie Thomas Ruys (Cistude Nature), François Léger (ONCFS) pour leurs informations et remarques et Jean Bruyère pour la communication gracieuse d'une photographie. ■

Avifaune et lignes à haute tension

Pascal GRISSER

La Réserve Naturelle des marais de Bruges est traversée d'ouest en est par deux lignes de transport d'électricité voisines et parallèles. La plus au sud est une 63 kV. La plus au nord est double : 220 kV côté nord des supports et 63 kV côté sud des supports. Sur cette dernière, les câbles 63 kV et le fil de garde de l'ensemble ont été équipés de "spirales anti-collision" pour l'avifaune.

RTE envisage de remplacer cette ligne 63 kV par une 220 kV. Les spirales n'étant pas adaptées à ce voltage, la pose de sphères lumineuses bicolores "balises nouvelle génération" est proposée.

Suivi comportemental de l'avifaune

A la demande de RTE, la Réserve Naturelle des marais de Bruges a mis en place un suivi du comportement des oiseaux : il s'agit de tester l'efficacité des nouveaux dispositifs en comparant le comportement des oiseaux à l'approche et au franchissement des lignes, avant et après l'installation des nouvelles balises.

Le flux d'espèces "traversant" les lignes est très important et des cas de collision sont fréquemment constatés, sans suivi particulier. Le suivi de la mortalité n'a pas été retenu car les résultats seraient trop aléatoires en fonction de la végétation en place et de l'opportunisme des mammifères carnivores, mais les cas découverts sont bien sûr pris en compte.

Compte tenu de notre connaissance du site et des espèces, nous avons défini un protocole adapté. Le suivi se déroule en deux phases : situation actuelle avec spirales et situation après équipement par les balises.

Pour chacune de ces phases, des séquences d'observation depuis un point fixe de deux tronçons sensibles pour la Réserve naturelle, situés entre les deux plans d'eau, sont effectuées à quatre périodes clés, dans des conditions météorologiques variées :

- octobre-novembre : migration postnuptiale
- janvier-février : hivernage
- mai : nidification, maximum de mouvements entre les nids et les zones d'alimentation
- juillet : envol des jeunes de Cigogne blanche et de Milan noir et activité importante de déplacement des jeunes d'autres espèces

A chaque observation sont notés : l'espèce, le nombre d'oiseaux concernés, le sens du déplacement, les hauteurs "d'entrée" et de "sortie" par rapport aux différents câbles, le comportement (collision/évitement/anticipation tardive ou précoce et les éventuels comportements différents au sein du groupe).

Outre des cas de collisions, le constat de la première phase du suivi montre que le réseau de câbles traversant la réserve perturbe fortement le déplacement des oiseaux.

Convention avec RTE

Une convention encadrant ce suivi a été mise en place entre la SEPANSO et RTE. A défaut de pouvoir enterrer ces lignes, pour des raisons techniques et financières, nous espérons que ce nouveau dispositif atténuera l'impact non négligeable des lignes HT sur l'avifaune.

Les prés salés de Gujan-Mestras

Bassin d'Arcachon

Lire page 14

*Quelques plantes communes
du schorre et de la slikke,
milieux littoraux particulière-
ment riches en biodiversité*



*1- Spargulaire 2- Soude maritime 3- Lavande de mer 4- Chiendent maritime
5- Aster maritime 6- Inule 7- Salicorne*

(photos Jean-Marie FROIDEFOND)